

Ce document est la transcription révisée et chapitrée d'une vidéo du MOOC UVED « Changement climatique : impacts, atténuation et adaptation ». Ce n'est pas un cours écrit au sens propre du terme ; le choix des mots et l'articulation des idées sont propres aux interventions orales des auteurs.

Le "GIEC" : présentation et lien avec les "COP"

Éric BRUN \
Ancien Secrétaire général de l'ONERC
Point focal France du GIEC



Dans l'évocation du changement climatique, deux organisations internationales jouent un rôle essentiel : le GIEC, Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, traduction du terme anglais IPCC, et la CCNUCC, Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique, connue par ses COP, "Convention of Parties", qui se réunissent une fois par an et dont la COP21 a donné naissance à l'accord de Paris.

Ces deux organisations entretiennent des liens très étroits que j'évoquerai un peu plus tard, après avoir présenté en détail ce qu'est le GIEC, quelles sont ses missions et comment sont élaborés ses rapports.

1. Origine et objectifs du GIEC

La création du GIEC en 1988 fut la réponse donnée à la demande d'un nombre croissant d'États qui sentaient que le changement climatique allait devenir un sujet de préoccupation international aux enjeux considérables. Il fallait donc, pour ces États, disposer de connaissances scientifiques solides et non contestables.

Le GIEC a été créé par deux organisations des Nations unies, l'Organisation météorologique mondiale, l'OMM, qui était déjà très active dans le suivi et l'étude du climat, et le Programme des Nations unies pour l'environnement, le PNUE, qui était déjà pleinement engagé dans les questions environnementales, et en particulier les questions de pollution.

Pour remplir son mandat, le GIEC évalue, puis synthétise dans ses rapports les informations scientifiques les plus récentes en s'appuyant sur les publications dans des revues scientifiques des recherches, des études, déjà effectuées par des scientifiques, des experts ou bien des organismes. Le GIEC ne mène donc pas ses propres recherches, ce n'est ni un laboratoire ni une structure commanditant ou finançant des recherches. C'est un lieu d'expertise collective tout à fait original, visant à synthétiser les travaux menés dans les laboratoires du monde entier.

En appliquant des règles strictes et sous le contrôle de ses États membres, le GIEC présente dans ses rapports les éléments qui relèvent d'un consensus de la communauté scientifique tout en identifiant les limites dans les connaissances.

2. Gouvernance du GIEC

Le GIEC est ouvert à tous les pays membres de ses deux organisations fondatrices, l'OMM et l'ONU, et dans les faits, ce sont aujourd'hui 195 pays, donc la quasi-totalité des pays du monde, qui ont rejoint le GIEC. Ils constituent formellement ce qu'on désigne comme les membres du GIEC qui ne sont donc pas des personnalités scientifiques, mais des États. Dans la suite, je dirai indifféremment pays, État ou gouvernement pour désigner les membres du GIEC. Ce sont ces États qui assurent collectivement la gouvernance de cette organisation et approuvent ses rapports. Cela se fait durant des sessions plénières qui réunissent les pays membres une ou plusieurs fois par an.

La gouvernance du GIEC porte sur le fonctionnement de son secrétariat, son financement, ses dépenses, sa communication, l'établissement et le suivi du programme de travail, qui est organisé en cycles d'une durée désormais de 5 à 7 ans. Cela concerne aussi le respect des procédures pour la tâche primordiale du GIEC, à savoir l'élaboration et la publication des rapports, incluant le respect des règles d'inclusivité et de comportement. Toutes les décisions au sein du GIEC sont prises par les représentants des gouvernements par consensus, c'est-à-dire à l'unanimité.

Le bureau du GIEC est l'organe scientifique qui mène le programme fixé par les États et qui a la responsabilité ultime de l'élaboration des rapports. Le bureau comprend notamment le président du GIEC, qui préside les sessions plénières. Il est composé actuellement de 34 membres élus par les États au tout début de chaque nouveau cycle du GIEC. C'est le seul moment, d'ailleurs, où les États procèdent à un vote. Des règles,

établies avant chaque nouveau cycle, définissent la composition du bureau, c'est-à-dire les différentes fonctions, mais aussi la répartition géographique à respecter pour assurer une représentation équilibrée des disciplines couvertes et des origines géographiques.

En ce début de septième cycle du GIEC, qui devrait s'étendre jusqu'à une date comprise entre 2028 et 2030, le bureau est composé d'un président, de trois vice-présidents, de six co-présidents de groupe de travail, de deux co-présidents de l'équipe spéciale sur les inventaires.

Les trois groupes de travail jouent un rôle particulièrement important car ils doivent élaborer un rapport d'évaluation très complet sur le thème de leur groupe, ainsi qu'une partie des rapports spéciaux. Une synthèse des trois rapports d'évaluation et des rapports spéciaux est produite en fin de chaque cycle. Elle constitue la production phare de ce cycle.

- Le groupe de travail I évalue les aspects physiques et physicochimiques du système climatique et de l'évolution du climat, notamment l'évolution récente du climat et son attribution aux activités humaines, les projections climatiques globales et régionales selon différents scénarios d'émission de gaz à effet de serre.
- Le groupe de travail II traite de la vulnérabilité au changement climatique des systèmes socioéconomiques et naturels, des impacts multi-échelle et multisectoriels de ce changement avec les risques associés et les possibilités de s'y adapter.
- Le groupe de travail III évalue les solutions envisageables dans tous les secteurs pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans leurs dimensions technologiques, socioéconomiques, financières et internationales.

L'équipe spéciale pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre développe et met à jour un guide méthodologique pour évaluer ces émissions. C'est l'outil universel pour que chaque pays comptabilise et rapporte ses émissions anthropiques des différents gaz à effet de serre.

Le GIEC suit des procédures et un calendrier précis pour produire ses rapports scientifiques en garantissant leur objectivité et la traçabilité de l'origine des connaissances présentées.

3. Exemple du groupe de travail 1 – 6e cycle

Pour l'illustrer, prenons l'exemple du rapport du groupe de travail I produit dans le cadre du sixième cycle et publié en août 2021. Décidée en 2016 par les États, sa réalisation a été confiée aux deux scientifiques alors co-présidents du groupe de travail

I, la Française Valérie Masson-Delmotte et le Chinois Panmao Zhai, et aux sept viceprésidents de ce groupe de travail, eux aussi scientifiques originaires des différentes régions du globe. Le groupe de travail I s'est appuyé sur une unité de support technique employant une dizaine de personnes.

La préparation d'un rapport d'évaluation procède de plusieurs étapes successives. La première étape, essentielle pour la suite, a consisté à définir le sommaire détaillé du futur rapport. Une première proposition a été élaborée lors d'une réunion d'une soixantaine d'experts. Cette réunion est dite de "scoping" en anglais. Ces experts ont identifié les nouvelles connaissances scientifiques depuis le dernier rapport et proposé une structure sous forme d'un sommaire détaillé pour les présenter de la façon la plus logique possible dans le futur rapport. Cette proposition de structure et ses fondements ont été examinés quelques mois plus tard par les États réunis en session plénière. Ils l'ont approuvée avec quelques modifications, ce qui a permis au GIEC de lancer un appel à auteurs pour rédiger chacun des douze chapitres qui avaient été proposés. Parmi les centaines d'auteurs dont la candidature a été soumise par les États pour la plupart, le groupe de travail I en a sélectionné près de 200.

Les revues des versions successives d'un rapport sont une partie essentielle du processus d'élaboration. Cela permet de transmettre des commentaires aux auteurs pour assurer, d'une part, la qualité scientifique de l'évaluation, d'autre part, la transparence et la prise en compte exhaustive des publications sur les sujets traités. Les auteurs doivent considérer tous les commentaires reçus des experts ou des États lors de ces revues et dire quelle suite leur a été donnée. Il y a plusieurs dizaines de milliers de commentaires pour chacun des rapports. Pour effectuer ces revues, la France mobilise les administrations et les organismes de recherche concernés.

4. GIEC et COP

Les gouvernements, réunis en assemblée plénière, interviennent également à la toute dernière étape, qui est l'approbation du résumé à l'attention des décideurs. Son texte final est examiné, puis adopté phrase par phrase par consensus. Toutes les délégations doivent approuver chacune des phrases à l'unanimité sous réserve, bien entendu, de l'accord des auteurs du rapport. Cette phase d'approbation est très longue. Elle peut s'étendre sur plus d'une semaine et avec parfois plusieurs sessions durant des nuits entières. La plupart des gouvernements cherchent en effet à mettre en valeur dans le résumé pour décideurs les éléments du rapport qui les intéressent. Ils veillent également à ce que les connaissances scientifiques ne soient pas présentées de façon prescriptive vis-à-vis des politiques des gouvernements.

L'intervention des États est parfois considérée comme une censure de certains messages scientifiques. Ce n'est absolument pas le cas et de nombreux auteurs reconnaissent la valeur ajoutée de cette phase ultime de négociation. L'approbation par

tous les États fait que les résumés pour décideurs des rapports du GIEC sont considérés comme une vérité universelle qui n'est plus remise en cause ensuite lors des négociations internationales sur le climat dans le cadre de la Convention-cadre des Nations unies, la CCNUCC, lors des fameuses COP climat annuelles. Ça, c'est un aspect qui était primordial des interactions qui existent entre le GIEC et la CCNUCC.

Les rapports du GIEC constituent la source principale de connaissances scientifiques pour l'ensemble des sujets de négociation climatique, notamment pour les bilans mondiaux de l'accord de Paris qui sont réalisés tous les 5 ans. Lorsqu'un nouveau rapport est publié par le GIEC, il est présenté officiellement par les scientifiques du GIEC aux États réunis lors des COP. Certains résultats clés du rapport sont repris dans le fondement des décisions prises lors de la COP, par exemple la nécessité d'atteindre un pic des émissions de gaz à effet de serre avant 2025 si on veut limiter le réchauffement mondial à 1,5°C.

Au sein de la Convention-cadre des Nations unies, la CCNUCC, de nombreux pays en développement s'appuient également sur les rapports du GIEC, en particulier pour étayer leurs demandes d'aide financière, que ce soit pour l'adaptation au climat futur ou bien pour bénéficier le plus rapidement possible des technologies les moins émettrices de gaz à effet de serre. Ainsi, chaque pays puise dans les rapports du GIEC les connaissances qui sont les plus utiles pour ses propres intérêts.

5. Perspectives

Le GIEC prépare actuellement son septième cycle dont le début a été marqué officiellement par l'élection en juillet 2023 d'un nouveau bureau. De nombreux défis devront être relevés, notamment comment produire de nouvelles connaissances avant le second bilan mondial de l'accord de Paris en 2028, ou bien comment faire évoluer les objectifs et les procédures du GIEC pour faire face à une croissance quasi exponentielle du nombre annuel de publications scientifiques sur le sujet du changement climatique.